

LE LIEN

UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 150 - Octobre 2024

édito

Demain ressemblera à hier

Nous traversons une période mouvementée et incertaine. Suite à la surprenante et brutale dissolution de l'Assemblée nationale, les élections législatives ont confirmé un désaveu de la politique gouvernementale et vu l'émergence de deux groupes, le nouveau Front Populaire et le Rassemblement National sans qu'aucun des deux ne dispose pour autant d'une majorité.

Après la pause euphorisante des Jeux Olympiques suivi de deux mois de tergiversation un premier ministre a enfin été nommé. Nouvelle surprise c'est le parti avec 47 députés qui est chargé d'un nouveau gouvernement. L'appui du groupe macroniste est indispensable à la constitution d'une majorité relative, cela ne laisse pas présager beaucoup d'inflexion à la politique menée jusqu'alors.

Le Président de la République pense avoir ainsi sauvé sa réforme des retraites, pourtant rejetée par 70% des citoyens. Manipuler les résultats d'une élection amoindrit toujours la démocratie.

Monsieur Michel Barnier sera jugé sur la composition de son gouvernement et sa déclaration de politique générale.

Le plus âgé Premier Ministre de la cinquième République n'est pas sans poser des inquiétudes au vu de ses positions passées. Monsieur Barnier est favorable au départ à la retraite à 65 ans, sur le plan sociétal il a voté contre la dépénalisation de l'homosexualité, pour la Fonction Publique il prônait la suppression massive d'emplois de fonctionnaires. Nous attendons quelle politique de rupture il compte conduire compte tenu des 25 milliards d'économie à réaliser du fait de la gestion financière du précédent gouvernement.

Pour l'UFR-FO l'amélioration du pouvoir d'achat des pensionnés de l'Etat ainsi que l'accès à la santé tant physiquement que financièrement sont des points incontournables. Plus généralement l'abrogation de la loi sur les retraites, l'amélioration des services publics (hôpital, enseignement, police, justice EHPAD...), la dépendance et le bien vieillir seront au cœur de notre vigilance

Dès la nomination d'un ministre de la Fonction Publique, l'UFR-FO lui demandera une audience afin de lui présenter ses revendications.

A savoir :

- le maintien du pouvoir d'achat et son amélioration pour les petites pensions (qui concernent particulièrement les femmes)
- dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire nous demandons un crédit d'impôts sur la cotisation de complémentaire santé
- nous exigeons la suppression du décret qui retire aux seuls pensionnés de l'Etat et particulièrement les plus faibles d'entre eux, le bénéfice des chèques vacances. Ce décret est une mesure mesquine, injuste socialement et sans justification économique.

Dans cette période d'incertitude, il est primordial d'affirmer notre détermination et notre mobilisation.

L'UFR-FO soutiendra toutes les initiatives de la Fédération Générale des Fonctionnaires et de notre Confédération Force Ouvrière.

Sommaire

Edito

Billet d'humeur

Incertitudes
Ou désillusions

Dépassements
d'honoraires

A propos des
maisons France
Services

Communiqué
FO – Santé : une
addition salée pour
les plus fragiles

Banquets et repas

La « permission de
travestissement »
ou les vêtements
genrés obligatoires

Nos lecteurs nous
écrivent

Notes de lecture



Jean-Paul Prady
Secrétaire général
UFR-FO

BILLET D'HUMEUR



Bernard RIBET
Secrétaire National

Le 19 Juillet 2024 une panne informatique majeure a déclenché des perturbations dans les aéroports et hôpitaux du monde entier. Mais pas seulement, puisque des incidents ont été signalés dans les bureaux de poste et dans les dispositifs de paiement par carte bancaire dans les grandes surfaces. En définitive c'est tout le secteur de l'informatique de réseau qui a pu se trouver impacté ponctuellement.



Cliché : Andrea Piacquadio (via pexels.com)

En cause la mise à jour de Falcon Sensor, un logiciel développé par la société de cyber-sécurité américaine Crowstrike. Mise à jour qui s'est avérée défectueuse et a provoqué des bugs dans tous les ordinateurs et serveurs utilisant le système d'exploitation Microsoft Windows. 8,5 millions de systèmes auraient été affectés par cette panne soit moins de 1 % des ordinateurs Windows – certes mais des secteurs essentiels, voire vitaux, ont été touchés (Source Wikipédia).

La réactivité des professionnels impliqués par cet incident a été à la hauteur des risques encourus. Au-delà des inévitables inconvénients liés à ce bug notamment dans le domaine des transports, aucune victime n'est heureusement à déplorer.

Il n'empêche. Cet incident, qui d'ailleurs n'est pas sans précédent, doit nous interpeller et nous interroger sur les dangers liés à notre dépendance quasi-totale vis-à-vis de l'informatique pour beaucoup d'actes et gestes de la vie quotidienne et les formalités administratives.

Nous n'aurons pas toujours de la chance et le risque de dysfonctionnement, voire de paralysie de nos activités, est réel. Sans compter l'impact qui peut être fatal s'agissant de la santé et notamment des actes médicaux et interventions chirurgicales.

Alors que la plupart, pour ne pas dire presque toutes les procédures administratives sont dématérialisées, on n'ose imaginer les conséquences dommageables qui pourraient résulter d'un « plantage » durable de nos systèmes informatiques. Enfin les perturbations peuvent très bien ne pas être limitées à un système d'exploitation et se multiplier à la faveur des différentes interconnexions entre ces systèmes.



Image conçue par freepik

A-t-on vraiment pris la mesure des risques encourus ?

Cet incident servira-t-il d'exemple pour nos responsables afin que l'on procède à une analyse exhaustive des risques et à l'élaboration de plans de sauvegarde comme c'est le cas en matière de risques majeurs ?

Il est essentiel – pour ne pas dire vital – de s'attacher à cette démarche préventive pour préserver en premier lieu la sécurité des personnes mais aussi empêcher la paralysie de toute une société qui, à l'évidence, n'y est pas du tout préparée.

INCERTITUDES ... OU DÉSILLUSIONS



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

En préparant cet article (pour le Lien de septembre) comment ne pas s'interroger sur l'évolution des sujets de préoccupation des retraités compte tenu à la fois de la situation politique mais aussi de celle de notre économie qui laisse présager des lendemains orageux.

Quid de notre pouvoir d'achat, de la loi sur le Grand Âge, en particulier sur la dépendance, de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) mais aussi du service public et de l'accès à l'information des aînés ?

Tout ceci parce que nous constatons que nos futurs gouvernants sont plus préoccupés par les échéances électorales que par les sujets qui touchent les Français et en particulier les retraités.

Si certains font d'ores et déjà des promesses, nous sommes bien placés pour savoir qu'elles sont rarement tenues que ce soit en matière de pouvoir d'achat ou comme cette loi du grand âge que l'on nous a promise depuis 2017.

Nous devons donc réapprendre à nous INDIGNER comme nous l'a préconisé Stéphane Hessel en 2010 lorsque - déjà à cette époque - il écrivait « *qu'on ne nous dise pas que l'ÉTAT ne peut plus assurer les coûts des mesures citoyennes quand on voit les richesses de quelques uns augmenter considérablement ces dernières années* » (c'est encore valable en 2023 lorsqu'on voit le nombre croissant de milliardaires en France). C'est une insulte faite à tous ceux qui ont du mal à boucler leur fin de mois. Ce qui se constate aussi en Europe où une récente étude démontre que bon nombre de salariés sont obligés pour vivre d'avoir plusieurs activités au détriment de leur santé.

Pour nos gouvernants, bien sûr, on ne peut pas penser social quand on pense d'abord finances à travers la notation des budgets par des agences spécialisées ou de l'évolution de l'indice du CAC 40.

Faisons un rapide examen des sujets d'actualité qui poussent à demander des comptes aux futurs décideurs.

Le Pouvoir d'achat



Alors que la loi sur la revalorisation n'a jamais été respectée (un montant égal à celui de l'inflation), on entend déjà des députés estimer, en raison des problèmes budgétaires - actuels et à venir -, qu'il faut prévoir des augmentations de pensions moins élevées que celle du pouvoir d'achat et ce pour deux raisons :

a) les retraités actuels ont un niveau patrimonial plus élevé que celui des actifs. Faudra-t-il leur rappeler que, pendant des années, nous nous sommes privés de vacances, de sorties et autres pour constituer notre patrimoine c'est à dire éviter, à la retraite, de payer loyer ou remboursement d'emprunts ?

b) pour des motifs mathématiques (moins de cotisants chez les actifs mais aussi un nombre croissant de retraités).

Qui plus est, on évoque également la suppression de l'abattement spécial de 10 % au niveau du calcul de l'impôt sur le revenu. Si nous sommes conscients de l'évolution de ces problèmes dans l'avenir, il n'en reste pas moins impensable de faire supporter aux seuls retraités des mesures qui relèvent de la solidarité nationale. D'autant que ces retraités doivent (ou devront) faire face à des dépenses liés à l'âge.

La Loi sur le grand âge

Comme indiquée ci-dessus, évoquée en 2017, puis au gré des scandales dans certains EHPAD, elle a été abandonnée en raison, paraît-il, du coût budgétaire excessif. Et pourtant les besoins ne cessent d'augmenter compte tenu du nombre croissant des personnes concernées.



Image de pch.vector sur Freepik

La PSC

Depuis la décision gouvernementale de prendre en charge, pour les fonctionnaires actifs, la couverture sociale complémentaire, nous avons bataillé avec l'appui de la FGF-FO et de la logistique de certaines Mutuelles, pour que les retraités, exclus au départ de la loi du 17/02/2021, soient aussi concernés. On peut d'ailleurs constater que des améliorations ont été obtenues. Toutefois il reste d'en voir la concrétisation dans les textes à venir et aussi leur date d'effet. Il existe, par ailleurs, des disparités parfois importantes

entre les Ministères en fonction des référencements signés il y a quelques années. Les textes à venir devront prendre en compte certains critères notamment l'âge moyen des adhérents mutualistes mais aussi l'évolution des recrutements à venir compte tenu des politiques publiques prises au niveau de chaque Ministère.



Enfin, d'autres sujets restent d'actualité et méritent des solutions notamment le problème récurrent de la dégradation des services publics mais aussi l'information des personnes âgées afin que celles-ci ne se sentent pas décrochées de l'activité économique.

Tous sujets propres à nous aider à nous mobiliser c'est-à-dire à saisir le moment venu nos décideurs pour que nos incertitudes ne se transforment pas en désillusions.



Protection Sociale Complémentaire : les premiers appels d'offres

PSC : l'appel d'offres santé et prévoyance publié pour Bercy

Le ministère de l'Economie et des Finances vient, à son tour, de publier son appel d'offre dans le cadre de la PSC de ses agents. Comme prévu par l'accord signé en juin dernier avec les organisations syndicales, la prévoyance est également concernée par l'adhésion obligatoire à des contrats collectifs.

Les candidats pourront déposer un dossier jusqu'au 25 octobre prochain, et la couverture mise en place par ces contrats collectifs débutera, comme prévu, au 1er janvier 2026. Dans le détail l'appel d'offres comprend

deux lots : le premier est dédié à la santé, concernant les agents de Bercy, leurs ayants droits et les retraités ; et le second porte sur les risques lourds (incapacité, invalidité, décès) pour les agents actifs.

Les offres seront conclues pour une durée initiale courant jusqu'au 31 décembre 2027. «Elle pourra être reconduite quatre fois par tacite reconduction et par période de douze mois, sans que sa durée totale puisse excéder 72 mois», précise le règlement de candidature.

Lors des deux procédures de référencements, la Mgéfi, mutuelle historique du ministère, avait été la seule retenue à Bercy.



Cliché : <https://www.economie.gouv.fr/>

PSC : c'est parti pour le ministère de l'Intérieur



Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a publié à son tour son appel d'offres pour la mise en œuvre du volet santé de la PSC, jeudi dernier.

La date limite de candidature est fixée au 14 octobre prochain pour un démarrage des contrats collectifs «estimé pour le second semestre 2025 », indique le règlement de consultation. Quelque 300 000 agents sont potentiellement concernés auxquels s'ajoutent les ayants droits et retraités.

Pour mémoire, la Place Beauvau était le seul ministère qui n'avait pas participé aux procédures de référencement. Parmi les candidats attendus: l'alliance MGEN-MGP d'une part, et d'autre Intériale en partenariat avec Axa.

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES



Jean-Paul Prady
Secrétaire Général

Les médecins conventionnés avec l'Assurance maladie sont classés selon qu'ils pratiquent ou non des dépassements d'honoraires par rapport à la base de remboursement fixé par la Sécurité Sociale (BRSS).

Les médecins de secteur 1, conventionnés, sont ceux dont le tarif de la consultation est égal à la BRSS. Ils ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires, sauf à titre exceptionnel pour exigence particulière du patient (consultation urgente). Après remboursement de l'assurance maladie et de la complémentaire santé l'assuré ne supporte aucun reste à charge (hors participation forfaitaire). Le secteur 1 regroupe plus de 90% des généralistes et près de la moitié des spécialistes.

Les médecins de secteur 2 pratiquent des honoraires libres. Leurs tarifs peuvent donc excéder la BRSS et générer un reste à charge pour les assurés. On compte parmi eux près de la moitié des spécialistes chez qui la pratique du dépassement d'honoraire est en forte augmentation.

En secteur 3, on trouve les médecins non conventionnés dont les honoraires sont libres et les actes médicaux remboursés à un taux inférieur à la BRSS.

Les assurés sociaux ont les mêmes cotisations à la Sécurité Sociale sur tout le territoire et la base de remboursement par l'Assurance Maladie obligatoire est définie au niveau national.

Pourtant, selon les spécialités, les honoraires pratiqués pour une consultation sont jusqu'à 2,5 fois plus onéreux d'un département à l'autre.

Le départ à la retraite de nombreux médecins et l'installation de jeunes praticiens génèrent la croissance rapide du nombre de spécialistes autorisés à facturer des dépassements d'honoraires.

Pour tenter de réguler ces pratiques, l'Assurance Maladie a déployé depuis 2017 le dispositif OPTAM (l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) auprès des médecins de secteur 2. Le praticien signataire s'engage à modérer ses dépassements d'honoraires en respectant un taux moyen de dépassement et à facturer davantage aux tarifs du secteur 1 sans dépassement (renouvellement chaque année de cet engagement).

En contrepartie les praticiens bénéficient d'une participation de leur caisse de Sécurité Sociale au financement de leurs cotisations assurance maladie, vieillesse, familiale et d'une prime pour leur part d'activité à tarif opposable, c'est à dire sans dépassement.

L'OPTAM a par ailleurs un frère jumeau l'OPTAM-CO concernant les spécialistes en chirurgie et obstétrique.

Remboursement pour les assurés.

L'OPTAM/l'OPTAM/CO permet aux assurés d'être mieux remboursés par la Sécurité Sociale comme par leur complémentaire santé, à l'inverse, une consultation avec un professionnel de santé non OPTAM engendre un reste à charge plus élevé du fait d'une minoration du remboursement de l'Assurance Maladie et l'obligation réglementaire pour les complémentaires santé de réduire également la prestation prévue par la garantie santé.



Image de freepik



Où trouver les médecins OPTAM/OPTAMCO ?

La liste peut être consultée sur l'annuaire santé d'AMELI.fr : trouver un médecin, préciser « honoraires avec dépassements maîtrisés » OPTAM.

Les français sont inégaux pour l'accès aux soins médicaux.

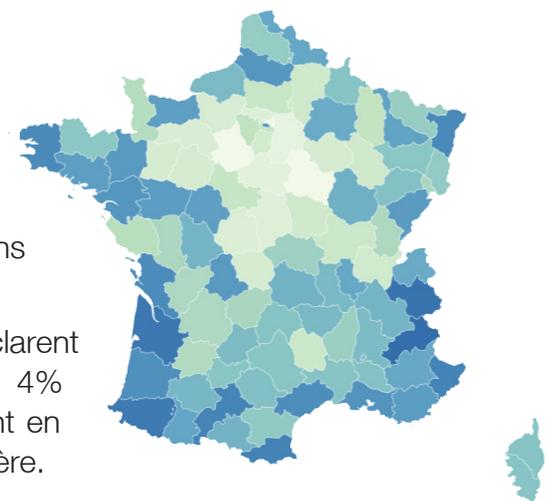
Il y a d'abord les déserts médicaux particulièrement en zone rurale, qui pénalisent prioritairement les personnes âgées qui doivent avoir de longs déplacements, c'est très problématique pour les personnes à mobilité réduite ainsi que ceux qui ne possèdent pas de véhicules dans ces territoires où les transports publics sont soit inadaptés, soit carrément inexistant.

Mais cela peut être la double peine, quand l'assuré parvient à trouver un médecin même éloigné et que celui-ci pratique des dépassements d'honoraires. Les déserts médicaux rendent impossibles la mise en concurrence et la possibilité d'avoir un autre choix.

Cela est particulièrement vrai pour les actes chirurgicaux. Les patients se voient imposés un médecin anesthésiste dont les deux tiers pratiquent des dépassements d'honoraires dans certains cas abusifs (en moyenne les tarifs varient selon les régions du simple au double).

Selon une étude de 2023, 45% des assurés les plus modestes déclarent peiner à trouver des rendez-vous médicaux contre seulement 4% des plus aisés. Lors de cette étude 38% de personnes s'estimant en mauvaise santé déclarent renoncer à des soins pour raison financière.

Les déserts médicaux en France
Nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants dans chaque département



L'UFR-FO condamne les politiques de santé publique qui ont rendu l'accès à la santé toujours plus difficile.

Trop de pensionnés, particulièrement les femmes, sont amenés à retarder, limiter, voire annuler des soins dont ils ont un légitime et réel besoin.

La perte de pouvoir d'achat, la hausse du coût de l'énergie, des cotisations de complémentaire santé trop élevées, les restes à charge et les dépassements d'honoraires en sont les principales causes.

Nous sommes bien loin des valeurs initiales de solidarité qui ont prévalu à la création de la Sécurité Sociale « **l'on cotise selon ses moyens et l'on bénéficie selon ses besoins** ».

Remarque : il est difficile pour le patient de choisir d'être opéré sans être anesthésié !!!

Sources : Assurance Maladie AMELIE – MGEFI - UFC Que Choisir.

Carte des déserts médicaux : <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/cartes-deserts-medicaux-les-medecins-generalistes-en-normandie-departement-par-departement-6038680>

A PROPOS DES MAISONS FRANCE SERVICES



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

La Cour des Comptes vient de publier un rapport (en date du 4/09) faisant état « d'une montée en quantité comme en qualité de l'offre d'accompagnement des usagers dans les guichets de proximité » des Maisons France Services (M.F.S.). Pour ce qui nous concerne, les quelques réactions qui nous sont parvenues, à titre individuel surtout, mettent en doute ce satisfécit de la Cour.

Quantitativement cela paraît peu contestable, dans la mesure il est facile de mesurer l'impact : 2 millions de visiteurs en 2017, 9 millions en 2023.

Mais comment la Cour a-t-elle pu questionner les utilisateurs après leur passage auprès des Maisons et connaître (ou non) leur degré de satisfaction ?

Bien entendu, pour notre part, nous ne sommes pas en mesure de questionner directement les « visiteurs ». Peut-être nos adhérents seraient-ils mieux à même de nous donner leur avis notamment dans le cadre du courrier des lecteurs. Car, tout de même, le rapport note que les « conseillers présents dans les ces Maisons étaient bien en peine d'accéder à un agent plus expert pour traiter des questions précises ou complexes »

Alors ???

(1) Sans compter la dangerosité liée à l'exercice de la fonction (cf. l'agression d'un agent de la Maison des services de Valdahon (Doubs) le 4/09 dernier.

La FGF-FO continue de revendiquer la réouverture des services déconcentrés ministériels avec des fonctionnaires pouvant renseigner précisément les usagers.

Extrait du communiqué interne FGF-FO du 13 septembre 2024

En réalité, ces structures permettent **temporairement** au gouvernement de pallier, à moindre frais, et surtout pas à la charge de l'Etat en termes de personnel ni de locaux, l'insuffisance des implantations de services publics sur le territoire, après les multiples réformes destructrices mises en œuvre ces trente dernières années (RGPP-MAP-Action publique 2022).

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'acculturer les citoyens au tout numérique, et rien que cela.

Pour quel service rendu ? Juste un renseignement de premier niveau et/ou une orientation sur les sites internet des différents opérateurs.

La FGF-FO continue de revendiquer la **réouverture des services déconcentrés ministériels** avec des **fonctionnaires** en capacité de renseigner précisément les usagers.



Maison
de services
au public



Communiqué de presse

de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Santé : une addition salée pour les plus fragiles !

Menaces sur la prise en charge des affections de longues durées (ALD), réflexions sur l'indemnisation des arrêts maladie, projets d'extension des franchises médicales sur les dispositifs médicaux... dans l'attente du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2025), qui sera porté par le futur gouvernement, les idées fusent et les revues de dépenses se succèdent pour faire des économies à la Sécurité sociale sur le dos des assurés.

Les mesures envisagées constituent pour FO de véritables menaces sur notre système de santé et de protection sociale avec un risque de renoncement aux soins en raison d'un reste à charge de plus en plus élevé :

- Un rapport IGAS-IGF a été remis en juin avec comme préconisation la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 ALD pour réaliser une économie de 540 à 870 millions d'euros. Rappelons que 20% de la population française est aujourd'hui frappée par une de ces maladies.
- Un autre rapport IGAS-IGF propose d'imposer, comme sur les médicaments ou les actes médicaux, une franchise sur les dispositifs et appareillages médicaux pour générer une économie de 380 millions d'euros par an. Rappelons que toutes les franchises médicales existantes ont déjà doublé depuis le 1er avril 2024.
- Des réflexions sur l'indemnisation des arrêts de travail : des pistes avaient déjà été évoquées en avril 2024, notamment allonger le délai de carence actuel de 3 à 8 jours. Le sujet revient sur la table à quelques jours de la présentation du PLFSS 2025.

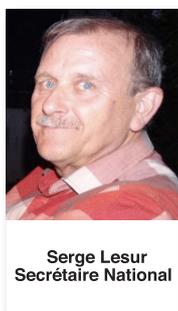
Dans les solutions envisagées pourtant, personne n'évoque les 74 milliards d'exonérations de cotisations qui privent la Sécurité sociale de ses ressources propres.

Si de telles mesures venaient à voir le jour, les assurés continueraient à payer la facture du « quoi qu'il en coûte » et la politique économique menée depuis sept ans.

FO s'opposera à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé et de notre Sécurité sociale.

Paris, le 11 septembre 2024

Banquets et repas



Serge Lesur
Secrétaire National

Un entrefilet paru dans la presse pendant cette période estivale a retenu toute mon attention. Alors que les JO battaient leur plein et que la France était « enthousiaste », « dans une ambiance de fête jamais vue », « joyeuse », « réunie »... - tout est bien dans le meilleur des mondes, même si nous ne disposons toujours pas de gouvernement... plongeant notre pays dans une crise politique de grande ampleur - la Cour des Comptes épingleait l'Élysée pour des frais jugés dispendieux.



Des frais de réception dans le viseur

Sans détailler les chiffres de cette étude¹ (ils sont nombreux et très instructifs), je me suis particulièrement intéressé au budget global des « charges de la présidence ». Ce budget s'est élevé en 2023 à 125,5 millions d'euros, dépassant la dotation budgétaire de 8,3 millions d'euros, soit une hausse de près de 7% sur les prévisions, excusez du peu ! De plus, ce budget est en hausse constante dans les trois dernières années (108,3 M€ en 2021, 110,1 M€ en 2022 et... 125,5 M€ en 2023). En fait, ces chiffres ne représentent pas la réalité des dépenses... puisque, comme le précise la Cour des Comptes, « Bien que la Présidence de la République dispose d'une dotation budgétaire, certaines dépenses sont assumées par d'autres ministères ou opérateurs (...). Un exercice de reconstitution du coût complet de fonctionnement courant de la Présidence gagnerait à être mené, en évaluant par exemple des dépenses assumées par le ministère de l'Intérieur pour la sécurisation des déplacements du Président (...). » Et on sait que dans ce domaine la facture est salée !

En descendant d'un cran dans les chiffres, j'ai regardé, suite aux remarques de la Cour, les dépenses dédiées aux déplacements et aux réceptions de l'Élysée qui ont atteint 21 millions d'euros en 2023... contre 13,3 en 2022 et 9,87 en 2021. Notez la progression explosive de ces dépenses entre 2022 et 2023 : plus de 60% d'augmentation ! Au-delà de ces chiffres qui donnent un peu le tournis, je relève que la Cour des Comptes pointe du doigt des factures qui nous stupéfient. Elles concernent, entre autres, deux événements particuliers de cette année 2023 : le dîner d'État offert à l'occasion de la venue du roi d'Angleterre et celui offert pour la réception du Premier ministre indien. La facture pour le raout de Charles III s'est ainsi élevée à 475 000 euros et celle pour Modi à 412 000 euros². Ils étaient 160 invités au pince-fesses royal de Versailles, ce qui fait, quand même, le repas à... 3 000 euros par personne ! Oups. La seule facture des « vins, spiritueux et alcools » s'élève à 42 515 €. Le président mongol a eu, lui, moins d'égards avec une facture pour son dîner d'État de 62 000 € tout compris... seulement !

Des frais plus modestes

À l'époque de la venue du roi d'Angleterre, nous apprenions que les Restos du coeur étaient en difficulté financière et qu'ils étaient contraints de refuser du monde pour leur 39e campagne d'hiver.³ L'association

¹ https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-07/20240729-S2024-1053-Comptes-et-gestion-de-la-presidence-de-la-Republique_2023.pdf

² Rapport cité ci-dessus, pages 66 et 67.

³ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/en-difficulte-financiere-les-restos-du-coeur-contraints-de-refuser-du-monde-pour-leur-39e-campagne-dhiver-2030386>

ne parvient plus à faire face à l'afflux de demandes d'aide, aux points de vue logistique comme financier. Les restos du cœur ne délivrent pas que des repas, ils ont également d'autres actions que l'aide alimentaire (inclusion numérique, départ en vacances, accès aux droits sociaux, justice et santé, à la culture, à l'emploi, etc.). Concernant l'aide alimentaire, cette association⁴, qui a distribué, en 2023, 171 millions de repas pour 1,3 millions de personnes accueillies grâce au "travail" de près de 100 000 bénévoles, a ses comptes dans le rouge. Et pour la première fois depuis sa création, l'association a resserré les conditions d'octroi de son aide alimentaire. Et c'est ainsi que « Entre 5 et 10 % des personnes accueillies l'hiver³ dernier se voient refuser l'aide alimentaire cette année » déclarait en novembre 2023 le président des Restos du cœur. On apprend aussi qu'un repas moyen aux restos se monte à... 1,30 €.

La moutarde du repas... me monte au nez

Difficile de ne pas rapprocher ce montant de celui du repas aux invités élyséens ! 1,30 € le repas de nos concitoyens en difficulté et...

2 968,75 € pour les privilégiés du repas royal ! Avec le prix d'un repas versaillais on pouvait nourrir 2 283 bénéficiaires des restos de feu Coluche ! Et avec, donc, la facture totale ce ne sont pas moins de... 365 384 personnes qui auraient pu se nourrir un peu. Et on double la mise avec le repas indien : plus de 730 000 repas auraient pu ainsi être distribués ! Est-il besoin de rajouter quelque chose à ce scandale ?

Début 2023, le gouvernement allemand recevait officiellement ce même roi d'Angleterre. Dans la résidence berlinoise du président allemand, la facture du repas n'avait pas dépassé 43 000 euros (tout de même), soit 10 fois moins que le repas français⁵, et les trois jours que durait le séjour du roi en Allemagne s'élevaient à 440 000 €. Ce qui reste moins onéreux que le seul repas au château de Versailles !

Une certaine colère

Alors loin de moi la volonté de nier les relations internationales indispensables à entretenir, mais ne pourrait-il pas y avoir de la mesure dans ces actes ? N'assiste-t-on pas actuellement à une dérive malsaine et propre à une attitude excessive dans le domaine des commémorations et des réceptions à tout bout de champ de la part d'un gouvernant de plus en plus imbu de sa personne avec la folie des grandeurs ? À l'heure où bon nombre de citoyens ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, à l'heure où l'on nous parle de déficit budgétaire difficilement supportable, à l'heure où on ne peut revenir sur la réforme des retraites (ça coûterait beaucoup trop cher à la France), à l'heure où l'on ne peut augmenter le SMIC, à l'heure où tous les services publics sont à l'agonie, à l'heure où tous les ministres sont invités à faire des coupes sombres dans leurs budgets (aggravant ainsi la crise des services publics), n'y a-t-il pas une sorte de morgue insupportable dans ces attitudes jupitériennes ?

Et en attendant, les associations caritatives (qui essayent de compenser les manquements et carences de l'État) rament pour boucler des budgets de plus en plus serrés pour des bénéficiaires de plus en plus nombreux à cause de la « crise ». Et en attendant, bon nombre de citoyens n'arrivent plus à vivre dignement, tout juste sont-ils dans la survie. Visiblement, la crise n'est pas pour tout le monde.

⁴ <https://www.restosducoeur.org/chiffres-cles/>

⁵ https://www.liberation.fr/checknews/diner-a-versailles-en-allemande-le-banquet-royal-offert-a-charles-iii-avait-coute-43-000-euros-20230926_NOZXBCH4X5COZAMCRK4UZOLVYI



La « Permission de travestissement » ou les vêtements genrés obligatoires



Geneviève Chausse,
Secrétaire Nationale

Mesdames, si vous souhaitez porter un pantalon, autrement dit si voulez « vous habiller en homme » vous faut-il préalablement déposer une demande de « Permission de travestissement » au Préfet de police de Paris conformément à l'ordonnance du 16 brumaire de l'an IX (7 novembre 1800) ? La question pourrait paraître cocasse car cette ordonnance n'est toujours pas abrogée explicitement mais implicitement... Étrange concept juridique.

Les archives de la préfecture de police de Paris relatives aux demandes déposées au XIXe siècle étant en mauvais état il est difficile de connaître le nombre de permissions ou de refus donnés, mais a priori il y aurait eu peu de dossiers. C'est vrai qu'il fallait de l'audace pour « quitter les habits de son sexe ».

En 1969 la demande d'abrogation formulée au Préfet de police de Paris a été rejetée au motif suivant : « il est sage de ne pas changer des textes auxquels les variations prévisibles ou imprévisibles de la mode peuvent à tout moment rendre leur actualité ».

Toujours est-il que le règlement intérieur de l'Assemblée nationale appliquait toujours cette règle en 1972 lorsqu'un huissier a voulu interdire l'entrée à Michèle Alliot-Marie, députée, qui a osé répliquer « Si c'est mon pantalon qui vous gêne, je l'enlève... ».

En 2003, Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et l'Égalité professionnelle, indique « il ne paraît pas opportun de prendre l'initiative d'une telle mesure dont la portée serait purement symbolique » en réponse à la demande d'abrogation du député Jean-Yves Hugon.

Le 31 janvier 2013, la réponse au sénateur Alain Houpert à une nouvelle demande d'abrogation a finalement été apportée par le ministère des Droits des femmes, qui considère qu'il y a « abrogation implicite de l'ordonnance » en raison de son incompatibilité « avec les principes d'égalité entre les femmes et les hommes qui sont inscrits dans la Constitution et les engagements européens de la France ». De fait, le troisième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 garantit l'égalité des droits reconnus aux femmes et aux hommes « dans tous les domaines ».

Le fait que les femmes n'avaient pas le droit de « porter le pantalon » était une des manières d'imposer la subordination des femmes. Or si incontestablement il y a eu des avancées notables pour l'égalité ces dernières années, l'égalité est loin d'être acquise tant au niveau des salaires des femmes que leurs conditions de travail, leur accès ou non à des postes de responsabilités, leur retraite, leur quotidien...

FO lutte sans relâche contre toutes les discriminations quelles qu'elles soient. Négocier et militer pour l'égalité professionnelle notamment est inhérent à notre combat syndical. C'est d'autant plus vrai qu'une amélioration des conditions de travail pour les femmes et une réduction des inégalités sont bénéfiques à tous les travailleurs, les femmes comme les hommes.

Nos lecteurs nous écrivent

Ci-après, dans la rubrique « courrier des lecteurs », une réaction bienvenue d'un de nos fidèles adhérents retraités en réponse à l'article de notre camarade Roger Carrière paru dans le Lien 148.

« ... J'ai lu avec une très grande attention l'article " Actualités en continue sur les EHPAD ". J'ai noté que vous aimeriez publier des informations sur des établissements gérés par des collectivités où les résidents sont bien traités et coulent des jours assez heureux.

J'aimerais citer l'EHPAD PAYRAUDEAU à la Chaize-le-Vicomte en Vendée où réside la maman de ma femme depuis 2015 (9 ans).

Cet EHPAD est un établissement Public d'une capacité légèrement inférieure à 100 places.

Après avoir résidé dans plusieurs maisons publiques et privées de la région des Sables d'Olonne où nous jugions bon de ne pas la laisser pour diverses raisons liées principalement à des environnements qui ne correspondaient pas à nos attentes, une place s'est libérée à l'EHPAD PAYRAUDEAU de la Chaize-le-Vicomte à quelques kilomètres à l'Est de la Roche-sur-Yon.

Atteinte de la maladie d'Alzheimer elle a été placée d'emblée dans ce que l'on nomme un " Cantou ", service spécialisé souvent fermé pour empêcher les errements des résidents de ce service.

Placée en chambre double dans les premiers temps, elle a bénéficié d'une chambre seule sur notre demande dès qu'un espace s'est libéré. Grande chambre lumineuse donnant sur des espaces verts dotée de toilettes, douche et lavabo privatif. Le mieux que l'on puisse espérer.

Nos visites fréquentes nous ont vite permis de constater la qualité du personnel, des soins, de la nourriture, la gentillesse de ce personnel. Dans cette unité 7 résidents Alzheimer résident actuellement et sont " encadrés " par 2 ou 3 aides-soignantes spécialisées. Elles connaissent très bien leurs pensionnaires, leurs manies, leurs envies, leurs caprices.

Jamais, lors de nos visites " au pied levé " nous n'avons pu constater de manquement à l'hygiène, jamais de stress des résidents par rapport à des " oublis " divers.

Jamais d'odeurs de " vieux ", jamais de plaintes ou de complaints dans les couloirs bien décorés, assez joyeux, dans tous les cas lumineux.

Animations, sorties, activités ludiques, J'ai toujours observé le visage des résidents divers lors de nos visites, bien que la conscience de la dernière longueur d'une vie soit inscrite parfois dans la gravité d'un regard, il suffit ici de lâcher un bonjour gentil pour réveiller la curiosité, une réponse et parfois un sourire. Ce n'était pas le cas dans certaines structures que ma belle maman a fréquentées avant cet l'EHPAD

Très sensible à cet épisode de la vie auquel nous serons tous plus ou moins confrontés, très en colère vis à vis de ces " pompes à fric " que sont les établissements privés liées à l'implacable loi de la rentabilité sur le dos de nos aînés et, parfois, de l'incrédulité des familles bernées parfois par des décorums trompeurs, je mets en valeur cette structure publique exemplaire qui démontre que le meilleur est financièrement et humainement possible.

Cela mérite d'être su, et ce n'est probablement pas un cas isolé, preuve que le service public peut offrir ce service essentiel de qualité que toute famille est en droit d'attendre pour ses aînés.

Ehpad à la Chaize-le-Vicomte (85) : Payraudeau (pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Bien cordialement.

G.P. retraité.



Notes de lecture

Pour mourir, le Monde de Yan LESPOUX

Agullo Éditions, 432 pages, 23,50 €

Yan Lespoux, historien et enseignant, nous livre ce foisonnant récit d'aventures se situant au XVII^e siècle. Il vous tiendra en haleine.

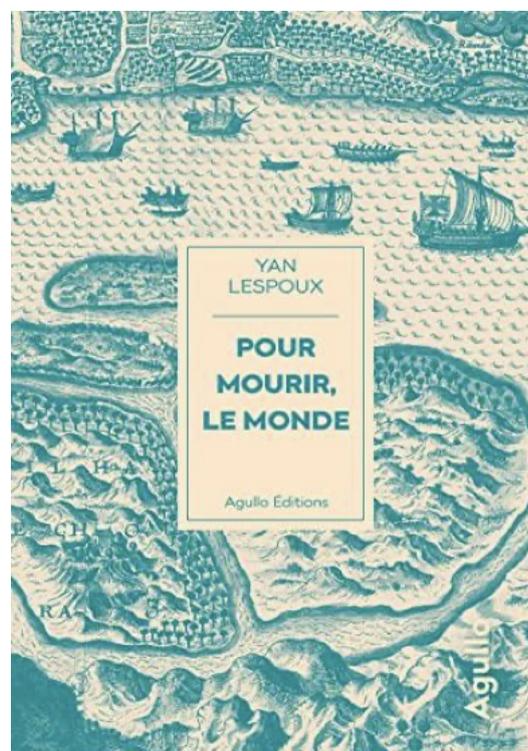
Le lecteur est embarqué à Lisbonne sur des navires qui iront au Brésil et en Inde. Rien ne nous échappe de la vie quotidienne sur ces vaisseaux de guerre ou de commerce entrecoupée par les tempêtes et les batailles navales. Nous croiserons beaucoup de morts, de maladie, faim, noyade, blessures de guerre, blessures de tigres, autodafés...

Mais trois héros résisteront, trois histoires qui s'entrecroiseront : celle de Fernando, marin portugais téméraire, celle de Diogo, portugais juif converti par obligation des jésuites et son ami Tupinamba arraché à sa terre natale amazonienne et aussi celle de Marie cachée dans les marais du Médoc.

Ils se retrouveront sur la côte de l'Atlantique à la suite du naufrage de sept caravaques. Deux d'entre elles reviennent des Indes chargés d'épices et de diamants - cadeaux à remettre à la reine d'Espagne - et les cinq autres ayant pour mission de les escorter pour assurer l'arrivée de ces précieuses cargaisons à bon port (ce terrible naufrage de l'armada portugaise en janvier 1627 est un fait historique à partir duquel s'est inspiré l'auteur).

Cette fresque, avec en arrière-plan historique les conquêtes coloniales, est bien construite, bien écrite, riche en détails et comporte aussi tous les ingrédients du roman d'aventures.

Lu et recommandé par Geneviève Chausse





LA NOUVELLE

TRIBUNE FGF FO

LE LIEN UFR FO



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 150
Octobre 2024

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier BOUIS

Secrétaire de rédaction :
Nathalie BONHÊME

C.P.P.A.P. en cours

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS





Le retour de Janvier de Charlotte DORDOR

Ed. Julliard, Pocket, 2024, 352 pages,
7,00 €

L'environnement et ses problèmes, on en parle mais le monde politique a du mal à s'emparer du sujet. Et pourtant, les effets du changement climatique sont bien présents, chaque jour plus marqués, plus dramatiques et, ce, sur l'ensemble de la planète. Y compris en France, bien

évidemment. La fiction commence tout juste à s'emparer du thème (cinéma, art pictural, littérature...)

Un premier roman - dû à la plume de Charlotte Dordor - nous plonge dans un futur plus ou moins lointain (si lointain que ça ou est-ce déjà aujourd'hui ?) au cœur des problématiques annoncées depuis de nombreuses années par les scientifiques et les associations, quelles soient caritatives ou environnementales.

Les eaux montent inexorablement, submergeant des villes entières, des pandémies surgissent, les tempêtes se multiplient. Les populations essaient de fuir (les réfugiés climatiques chez nous en France !) les régions devenues invivables (grandes villes, bords de mer...). Cette instabilité génère des peurs, des violences de toute sorte, un repli identitaire (c'est désormais chacun pour soi), un désarroi général, une inquiétude de chaque instant ... Et en réponse à cette situation de chaos, une répression par le pouvoir s'installe et s'accroît. Comment notre personnage principal (prénomé Janvier), fuyant La Rochelle sous les eaux, va-t-il faire et que va-t-il subir pour essayer de rejoindre sa région d'origine (la Lozère) dans un pays paralysé et sens dessus dessous ? Quelles épreuves va-t-il endurer et trouvera-t-il un peu d'humanité ici ou là ?

« Il contemplait la montagne. La lumière rasante jetait son or sur les prés, à travers les frênes. Le silence et la chaleur figeaient l'air. Soudain, une note le déchira pour arriver droit au cœur de Janvier et continuer sa danse. Il reconnut les premières mesures d'une fugue de Bach, en mineur, qui lui revenait de loin. »

Le retour de Janvier



« Plus les incendies dévorent les forêts, plus les ouragans font rage et dévastent les édifices les moins solides, plus on se réfugie dans les illusions de la modernité. Après chaque tempête on arme son pavillon de béton supplémentaire et on ajoute la climatisation pour se prémunir de la prochaine canicule. On agit en aveugle sur les symptômes. »

Le retour de Janvier

Changement climatique, migrants et immigrés, omniprésence de l'armée pour faire régner l'ordre, méfiance envers l'autre (le différent, voisin ou migrant), déni de la réalité, confinement et rationnement : alors ce roman est-il de la science fiction ou simplement la description de ce qui nous attend demain, voire aujourd'hui ? Situation pensée impossible chez nous avant... 2020 ! Heureusement, de temps en temps un peu d'humanité surgit dans cette dystopie* permettant de respirer un peu au milieu de cette ambiance poisseuse, lourde et désespérée. Un grand roman à lire absolument.

Lu et recommandé par **Serge Lesur**

* Une dystopie est un récit de fiction dépeignant une société imaginaire organisée de telle façon qu'il soit impossible de lui échapper et dont les dirigeants peuvent exercer une autorité totale et sans contrainte de séparation des pouvoirs, sur des citoyens qui ne peuvent plus exercer leur libre arbitre.



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO). C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,
- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à le 2024

(signature)